Informations de base	
2009/2192(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Réglement PE, articles 27, paragraphe 1 et 28, paragraphe 1: remplacement du Président de la Conférence des Présidents des commissions/délégations, interprétation **Subject** 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2009/2192(REG)
Type de procédure	REG - Règlement du Parlement
Sous-type de procédure	Interprétation du règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 242
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFCO/7/01532